

Police d'abonnement au service de la distribution publique de chaleur pour l'Université Bretagne Sud

Je soussigné (e) « NOM et PRENOM du représentant de l'Abonné »

agissant en qualité de « TITRE »,

après avoir pris connaissance du règlement de service de la distribution publique de chaleur sur le territoire de la commune de xxxx, auquel je déclare adhérer en tous points, sollicite un abonnement audit Service, aux conditions ci-après.

1. Désignation de l'Abonné

- Nom ou raison sociale : [à compléter]

- Adresse : [à compléter]

- n° SIREN ou SIRET (le cas échéant) : [à compléter]

2. Désignation, adresse et fonction des bâtiments à desservir

- Nom du ou des bâtiments : [à compléter]

- Adresse : [à compléter]

- Nombre de logements / équipements : [à compléter]

- Surface chauffée / nature de l'équipement : [à compléter]

3. Désignation du poste de livraison

- Sous-station n° [à compléter] sise à l'adresse [à compléter]

- Dans son intégralité **ou** Limitée à

4. Désignation de l'abonnement pour la fourniture de chaleur

Chauffage des locaux : oui : ☐ non : ☐

Réchauffage de l'eau sanitaire : oui : ☐ non : ☐

Caractéristiques de l'eau chaude sanitaire : type de production

AVEC ECHANGEUR ☐

AVEC ECHANGEUR + BALLON(S) ☐

AVEC BALLON(S) ☐

5. Caractéristiques du fluide et puissances souscrites

Les caractéristiques du fluide livré sont les suivantes :

- Température maximale de départ à l'échangeur de la sous-station: X °C
- Température maximale de retour à l'échangeur de la sous-station: X °C
- Pression maximale du réseau secondaire à l'échangeur : X bars

En application de l'article X du règlement de service, la puissance souscrite s'établit comme suit :
X kW [préciser le cas échéant chauffage et ECS], répartis entre : [exemples à adapter]

- Université (à détailler) x kW
- IUT : x kW
- Présidence : x kW

6. Facturation et modalités de règlement

Le Service est facturé en application des dispositions des articles 15 à 17 du Règlement de service.

Adresse de facturation : [à compléter]

L'Abonné opte pour la formule de règlement suivante :

- ☐ Chèque bancaire
- ☐ Virement bancaire
- ☐ Mandatement administratif
- ☐ Numéraire

7. Données à caractère personnel

Le Service gère les fichiers contenant des données à caractère personnel en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et avec le règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données personnelles.

La collecte de certaines données est obligatoire, notamment les nom, prénom, adresse du client, tarif choisi, coordonnées bancaires, adresse payeur, coordonnées téléphoniques, courrier électronique...

Les fichiers ont pour finalité la gestion des contrats (suivi de consommation, facturation et recouvrement) et les opérations commerciales (dont la prospection commerciale) réalisées par le Service.

Commentaire :

Ces deux paragraphes sont à adapter selon les données traitées et leur finalité de traitement.

L'Abonné dispose, s'agissant des informations personnelles le concernant :

- d'un droit d'accès ainsi que d'un droit de rectification dans l'hypothèse où ces informations s'avéreraient inexactes, incomplètes, équivoques et/ou périmées,

- d'un droit d'opposition, sans frais, à l'utilisation par le Service de ces informations à des fins de prospection commerciale,
- d'un droit à la limitation du traitement dont ses données font l'objet,
- d'un droit à la portabilité de ses données en application de la réglementation.

L'Abonné peut exercer les droits susvisés auprès du Délégué à la protection des données du Service à l'adresse suivante : [adresse du Service] ou par courrier électronique à l'adresse [adresse électronique du Service].

Enfin, l'Abonné dispose de la possibilité d'introduire un recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

8. Contestations

Conformément à l'article 19 du règlement de service, un service est à disposition de l'abonné pour toute question relative à ce contrat d'abonnement. Si à l'issue de ces échanges l'abonné estime ne pas être satisfait des réponses apportées et en l'absence de règlement du différend dans un délai de deux mois à compter de la réception de la réclamation par le Service, l'Abonné peut saisir directement et gratuitement le Médiateur national de l'énergie. Cette saisine peut se faire par un formulaire internet mis à disposition sur le site via la plateforme de règlement des litiges en ligne <https://www.sollen.fr/login> ou par courrier à l'adresse suivante :

Médiateur national de l'énergie – 75443 Paris Cedex 09.

9. Prise d'effet et durée de l'abonnement

La présente demande prend effet à compter du / / , pour la durée prévu à l'article XX du Règlement de Service.

Le contrat doit être signé par les deux Parties et sera réputé accepté de fait par tout Usager qui utilisera la chaleur délivrée par le réseau.

Fait en deux (2) exemplaires dont un à conserver par l'Abonné,

Le [date] à [lieu]

Pour le Service

TITRE du représentant

Pour l'Abonné

TITRE du représentant

(Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »)